

12 BONNES RAISONS D'UTILISER LE BOIS

1- *L'esthétique*

Le bois est le matériau de toutes les ambiances, de la plus design à la plus traditionnelle. La variété des styles, des essences et des matières permet d'obtenir une multitude d'aspects différents, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'habitation. Le bois permet ainsi à la maison, même très commune, de se transformer en habitat de caractère et de prendre de la valeur. Il suffit de laisser la créativité s'exprimer !

2- *Performant*

Le bois participe à l'équilibre hygrométrique des pièces de la maison. Les menuiseries bois améliorent la qualité de vie des habitants et permettent de réduire les consommations d'énergie (jusqu'à 30 % d'économie, en fonction de la région et de l'exposition de la maison). La faible inertie thermique du bois favorise la régulation des changements de température. S'il est donc parfaitement adapté pour lutter contre le froid, il convient aussi très bien aux climats chauds.

3- *Léger, Adaptable et Modulable*

Le bois est un matériau très léger qui sait parfaitement s'adapter à toutes les constructions et rénovations. Il s'associe harmonieusement à toutes les matières : béton, brique, verre, pierre, acier, aluminium...

Le bois offre de multiples solutions d'agencement pour exploiter les moindres espaces de la maison : montée d'escalier, soupente, mezzanine, cloison mobile, niche ou placard, couloir... Idée Bois Construction peut vous conseiller dans ce sens.

4- *Sain*

Le bois est un matériau qui participe à l'hygiène de vie dans la maison. Utilisé en parquet par exemple, pour les revêtements de sol des chambres et pièces à vivre, il n'accumule ni poussières ni particules allergènes et permet donc de vivre dans un environnement plus sain.

5- *Chaleureux*

Le bois procure une incomparable sensation de bien-être, par sa chaleur naturelle et son aspect, son capital de sympathie est très fort. "Convivialité" et "bien-être" sont d'ailleurs les arguments les plus fréquemment employés par les utilisateurs de bois, en aménagement intérieur comme extérieur. Même si l'aspect du bois peut varier de manière significative selon les essences et les finitions, sa naturalité au toucher reste inégalable comparée aux autres matériaux.

6- *Economique*

Soigneusement et régulièrement entretenu, le bois présente une exceptionnelle aptitude au vieillissement. Investir dans le bois, c'est donc investir pour très longtemps ! Remplacer les menuiseries ou isoler l'habitation par l'extérieur avec une finition en bardage bois sont des projets qui permettent à vos clients d'accéder aux aides financières et fiscales de l'État en faveur des projets qui contribuent à préserver l'environnement. Un argument de poids pour les inciter à réaliser des travaux qu'ils auraient pu retarder pour des raisons économiques !

D'autant que, grâce aux importantes économies d'énergie réalisées, leur investissement se révélera très vite rentable.

7- *Pratique*

Le bois est facile et rapide à mettre en œuvre et permet de nombreuses finitions.

Certains aménagements, tels les terrasses ou les parquets, se réparent partiellement sans difficulté. En bardage, le bois se pose sur le bâti existant et renouvelle ainsi, aisément et avec élégance, l'architecture extérieure d'une maison. Pratique pour isoler les murs par l'extérieur, le bois évite les déposes et démolitions coûteuses et permet de préserver la totalité de la surface habitable.

8- *Rapidité d'exécution*

La rapidité d'exécution pour le montage d'une maison ossature bois défile tout autres techniques ; le fait de préparer les murs en atelier permet d'obtenir un chantier rapide et propre. Les constructions bois ne demandent aucun séchage et on peut tout à fait envisager de poser une maison sur une dalle béton de 3 jours ! Ce qui réduit considérablement le temps d'exécution.

9- *Résistant*

Les traitements industriels appliqués en usine renforcent la résistance du bois aux agressions intérieures comme extérieures et aux écarts de température. Par nature, le bois résiste bien aux agents chimiques (produits ménagers, acides, huiles, solvants...) mais une finition adaptée améliore encore cette résistance.

10- *Le bois contre l'effet de serre*

Les arbres emmagasinent durant toute leur vie, le dioxyde de carbone (CO₂) présent dans l'atmosphère et libèrent par la photosynthèse, l'oxygène (O₂) que nous respirons. Une fois coupé, l'arbre conserve le carbone.

Durant sa vie, on considère que 1 tonne de bois absorbe 1.6 tonne de CO₂ et garde donc 0.44 tonne de carbone. Le fait d'utiliser le bois (hors chauffage) d'une manière raisonnée contribue largement à lutter contre l'accélération du changement climatique.

11- *L'obligation réglementaire d'utiliser du bois*

Le décret n° 2010-273 du 15 mars 2010 relatif à l'utilisation du bois dans certaines constructions, publié au JO du 17 mars 2010, multiplie par 10 la quantité de bois imposée

dans les logements par rapport à celui en vigueur depuis 2005 (décret n°2005-1647 du 26 décembre 2005).

Cela veut dire que pour un logement dont la charpente est en bois, il est indispensable d'utiliser en plus, 20 dm³ de bois par m² de surface hors d'œuvre. (Cette valeur étant 10 fois inférieure en 2005)

12- *La tenue au feu*

Les idées reçues bien trop simplistes et fausses de surcroît au sujet de l'habitat en bois face au feu ne manquent pas. Une mise au point s'impose. Quelle qu'en soit la cause, un incendie peut survenir dans votre habitation, qu'elle soit en bois ou maçonnée. Les constructions en bois ne sont pas plus souvent la proie des flammes que les autres types de maisons. Les assureurs le confirment, l'absence de surprime d'assurance pour les maisons bois aussi.

La différence entre la construction en bois et les autres systèmes constructifs réside dans le déroulement de l'incendie. Dans un bâtiment à structure métallique par exemple, la résistance du fer décroissant avec l'augmentation de température, le bâtiment en feu peut s'effondrer à tout moment de sorte qu'il est formellement interdit aux pompiers d'y entrer. Du point de vue de ces professionnels, les risques de pénétrer dans une maison en bois en proie aux flammes sont bien moindres. Conservant quoi qu'il arrive ses propriétés mécaniques, le bois résiste naturellement au feu : lorsqu'il brûle, une couche de carbone se forme et isole le bois sous-jacent, retardant ainsi fortement la combustion totale du bâtiment. Si l'incendie a été maîtrisé à temps, la réhabilitation est envisageable pour une maison bois. Si le bâtiment a complètement brûlé, il suffit de nettoyer le tas de cendres sur le terrain pour reconstruire. Les bâtiments à structure métallique une fois au sol demandent de longs travaux de déblayage dus à l'entremêlement des éléments.



Chemin des Garennes

87 150 ORADOUR SUR VAYRES

05 87 41 60 59

contact@ideeboisconstruction.fr

www.ideeboisconstruction.fr